

## FICHE TECHNIQUE : CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION CDD

### Objectifs

Le congé individuel de formation permet au salarié de suivre une formation de son choix, en tout ou partie pendant le temps de travail

### Eligibilité

Pour exercer son droit au CIF, le salarié doit justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois

### Durée de formation

Ce dispositif privilégie les formations qui permettent aux salariés de changer d'activité ou d'accéder à une qualification supérieure

Formation à temps plein un an maximum ou 1 200 heures à temps partiel

### Financement

Prise en charge totale ou partiel par le fongecif de la rémunération, du coût pédagogique, des frais de transports et d'hébergement

Rémunération égale à 80 % du salaire moyen perçu au cours des 4 derniers mois

### Procédure

A la fin du CDD l'employeur remet au salarié un BIAF (bordereau d'accès à la formation)

Le salarié fait une demande de prise en charge au Fongecif dont relève l'entreprise dans laquelle a été exécuté le dernier CDD

### Délai de franchise

Le délai de franchise entre deux CIF varie en fonction de la durée du premier congé de formation

Il est de 6 mois minimum et de 6 ans maximum

Le délai de franchise en mois est égal à : durée du premier CIF en heures/12

### CIF CDD Assedic

Pour les allocataires de l'assurance chômage qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté des CIF CDD de droit commun mais qui justifient de 6 mois de CDD au cours des 22 mois précédant la fin du dernier CDD pourront également accéder au CIF

### Financement

Cofinancement Assedic/Opacif (l'organisme collecteur compétent est celui dont relève l'entreprise dans laquelle a été exécuté le dernier CDD)

La durée de formation est au maximum égal à la durée de versement de l'ARE

### Rémunération

Indemnité ARE + indemnité égale à la différence entre 80 % de la moyenne des salaires des 6 derniers mois en CDD et l'ARE